

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le  
16 décembre 2021**

**Présidence : M. Denis Villars**

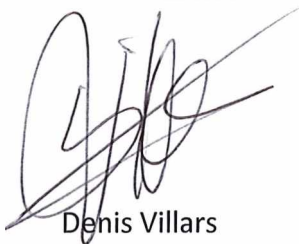
Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 648/21 relatif à la détermination de plafonds en matière d'endettement et de risques pour cautionnements pour la législature 2021-2026, où le rapport de la commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article premier : de fixer le plafond d'endettement à 58 millions pour la durée de la législature 2021-2026.

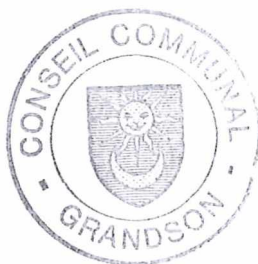
Article deux : de fixer le plafond de risques pour cautionnements à 25 millions pour la durée de la législature 2021-2026.

Ainsi délibéré en séance du 16 décembre 2021.

Le Président :



Denis Villars



La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich